



AVIS D'APPEL À CANDIDATURES
RESTAURATION DU FORUM DES ASSOCIATIONS
ESPACE DES TROIS PROVINCES

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024

1. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

La Commune de Brive organise comme chaque année, le Forum des Associations, à l'Espace des Trois Provinces de Brive, avenue Jacques et Bernadette Chirac, le dimanche 15 septembre 2024.

Cette manifestation, accueille environ 2 500 personnes.

A cette occasion, une structure bâchée sera installée par la Commune, à l'arrière du bâtiment, à côté de l'entrée de l'Espace des Trois Provinces. Elle sera réservée à un restaurateur et à un café.

Aussi, afin de mettre en place les meilleures conditions d'accueil pour le public, la Commune souhaite qu'un professionnel assure la restauration sur cet espace pour que chacun puisse disposer d'un point de restauration sur place.

Pour répondre à ce projet de restauration lors du Forum des Associations, la commune souhaiterait que l'activité soit organisée comme suit :

- Un service de restauration assuré de 12h00 à 15h00
- Un service de bar, avec vente de viennoiseries et de sandwiches disponibles à tout moment et en quantité suffisante, pendant la durée de la manifestation

2. DESCRIPTION DES ACTIVITES

L'activité devra être assurée toute la journée, de 10h30 à 17h00.

L'espace occupé porterait sur une surface totale de 245 m², selon la répartition suivante :

- Espace restauration : 147 m²
- Catering : 54 m²
- Local de remise en chauffe : 44 m²

Dans le cadre du Forum des Associations, il est attendu de la part du restaurateur retenu :

- qu'il fournisse et installe un bar,
- qu'il engage toutes les démarches officielles afférentes à l'ouverture d'un débit temporaire de boissons

Il lui appartiendra de prévoir le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la cuisine et d'en assurer l'installation. De même, le restaurateur devra prendre en charge la vaisselle pour 200 personnes et l'éventuelle mise en place d'un terminal de paiement.

La Commune fournira des tables et des chaises pour un effectif de 200 places, et en assurera l'installation. Par ailleurs, la Commune prendra en charge la fourniture de l'eau et de l'électricité et effectuera le raccordement de l'eau sur le bar.

La Commune souhaite que le restaurateur applique les tarifs tels que déclinés ci-après :

2.1 – Service de restauration

Il est attendu de la part du restaurateur, qu'il propose un menu (entrée, plat, dessert, boisson) dont le prix ne saurait excéder **15,00 € à prendre sous chapiteau ou sous forme de plateau repas à emporter.**

2.2 – Service au bar

Il est attendu de la part du restaurateur, qu'il propose également un service de bar offrant les prestations suivantes à un tarif raisonnable :

- Boisson chaude ;
- ½ eau minérale ;
- Boissons non alcoolisées exception faite des bières ;
- Viennoiseries ;
- Sandwichs.

3. REDEVANCE

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public sera proposé par le candidat.

Elle devra être à minima de 400€.

4. PROCEDURE

Dans la perspective de cette manifestation, et en vue d'organiser cette proposition de restauration au public présent lors du Forum des Associations, la Commune de Brive souhaite recueillir des candidatures.

Ces dernières devront présenter les critères suivants sur la base desquels la Commune appréciera les offres :

- Qualité et variété des menus (entrée, plat, dessert, boissons), sandwiches et diverses prestations proposés pour 70 % (dont 20 % appliqués à l'égard d'une tarification attractive et raisonnable) ;
- Montant de la redevance financière (minimum 400 €) pour 20 % ;
- Produits issus de l'agriculture biologique et/ou de filières de proximité et/ou du commerce équitable pour 10 %

5. CONDITIONS DE CANDIDATURES

- Date limite de remise des candidatures : le 13 mai 2024 à 12h
- Forme de la candidature : l'offre devra comporter en objet la mention « confidentiel » et être transmise soit par voie postale soit remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Brive
Service de la Vie Associative et des Relations Internationales
Place Jean Charbonnel
BP 80433
19312 BRIVE CEDEX

- La candidature comprendra les pièces suivantes :
 - Un courrier motivé adressé à Monsieur le Maire de Brive indiquant le souhait de candidater ;
 - Un curriculum vitae présentant les références ;
 - Une présentation commerciale (répondant aux critères de choix et à la description de l'activité) ;
 - Le détail de la constitution envisagée des équipes (formations, qualifications ...) ;
 - Un prévisionnel mentionnant le montant de la redevance proposée
 - Un extrait de la carte proposée et de tarifs et type de produits,
 - Un extrait Kbis de moins de trois mois,
 - Tout document jugé utile à la candidature.
- Conditions d'attribution : le candidat (ou les candidats) sera choisi au regard des critères énoncés en point 3.

Les trois candidats ayant obtenu la meilleure note à l'issue de cette analyse pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation.

Le lauréat sera celui qui aura reçu la meilleure note globale à l'issue de cette rencontre.

- Les renseignements pourront être pris auprès du service de la vie associative :
05 - 55 - 18 - 18 - 19 ou vie.associative@brive.fr
